

Compte rendu de la CNAS restauration du 18 Décembre 2013

Les représentants de l'administration : Anne-Marie Guimard-Bonnaud Adjointe au DR de PMA, Franck Morice Adjoint RRH Paris A, Christophe Coudroy RRH, Corinne Quilgars responsable Service du Développement Social, Gilles Sabat chargé du budget au Service du Développement Social, Mélanie Cartier Chargée de la restauration au Service du Développement Social.

L'ensemble des organisations syndicales était représenté.

Pour le SNTRS-CGT étaient présents :

Christophe Herrmann, Brigitte René, Jean-François Launay et Josiane Tack.

1- Validation du compte rendu de la CNAS du 24 Juin

Des remarques sur le compte rendu de la CNAS du 24 juin 2013 proposées par les organisations syndicales et en particulier par les représentants du SNTRS-CGT.

2- Point sur les budgets restauration de 2013 et 2014

cf. document point 2_budgets_restoration

Présentations des budgets par Gilles Sabat.

Les prévisions d'exécution du budget restauration 2013 sont supérieures pour la restauration hébergée et à l'inverse inférieures pour la restauration propre si on les compare au budget prévisionnel.

Les prévisions de recette en restauration propre sont en augmentation de 330 000 euros.

p 5 le tableau qui traite de la répartition du budget restauration pour 2014 est issu du dialogue de gestion avec les délégations.

Le SNTRS-CGT fait remarquer que les titres repas sont en baisse importante. De plus il n'y a pas de transfert sur la restauration hébergée, les agents ne peuvent plus utiliser de titre repas mais ne vont pas pour autant vers la restauration hébergée.

Gilles Sabat explique que 130 000 euros ont été reporté vers la restauration hébergée mais pas la totalité des dépenses qui étaient attribuées aux tickets repas.

SNTRS-CGT : sur la DR17 un nombre important d'agents qui ne bénéficient plus des tickets restaurants ne s'orientent pas vers la restauration hébergée. Nous demandons qu'une enquête soit faite auprès de tous les agents du CNRS pour savoir pourquoi ils ne fréquentent pas les restaurants, pour l'instant les enquêtes ne sont effectuées que sur ceux qui utilisent la restauration sociale... Le nombre d'agents qui utilisaient des titres repas était très important.

Gilles Sabat explique que pour construire le budget sur une année N on s'appuie sur l'année N - 1. Si une augmentation doit se faire, suite aux transferts des tickets repas, on sera vigilant à rétablir les budgets nécessaires.

OS : le passage vers la restauration hébergée doit se faire en déjeunant dans les CROUS, il faut savoir qu'ils sont parfois difficilement fréquentable (qualité de bas niveau et un temps d'attente beaucoup trop important). Il est question de la qualité du service rendu.

SNTRS-CGT : il faut si possible proposer des solutions alternatives, un plan B en quelque sorte qui offre un choix aux agents. Cela permet aussi de prendre en compte les périodes de fermeture des CROUS. Il doit être possible de passer dans ce cadre des conventions avec des restaurants d'entreprises, administratifs ...

SNTRS-CGT : que comprend la part patronale donnée page 5 ? La part agent est-elle incluse dedans ? Ne peut-on pas séparer les deux parts, pour connaître la participation de l'agent ?

Administration : oui, la part agent est bien contenue dans la part patronale. On ne peut pas séparer les deux dans le budget prévisionnel ; la précision vient au moment du bilan.

Les actions nationales de 60 000 euros représentent les investissements dans les caisses enregistrées des différents restaurants propres.

SNTRS-CGT : vous nous expliquez que le budget de l'action sociale et du CNRS est stable, mais en fait il est négatif, même si cette baisse est légère il s'agit bien d'une baisse, vous utilisez des éléments de langage pour faire accepter cette baisse.

C. Coudroy : pour l'administration ce budget est stable même s'il est légèrement en négatif.

1. Vote sur les tarifs applicables au 1er février 2014

Présentation par C. Coudroy des différentes propositions tarifaires pour 2014.

Cf. tableau. Point 3_vote_tarifs

Trois scénarii sont proposés :

Scénario 1 : augmentation Urssaf sans changement TVA

Scénario 2 : impact de la TVA sans tenir compte de l'augmentation Urssaf

Scénario 3 : impact de la hausse de la TVA sur le tarif Urssaf

Tout d'abord, C. Coudroy tient à préciser que l'alignement sur les tarifs Urssaf est appliqué avec un an de retard et ceci depuis des années, c'est à dire depuis le début de l'application de la tarification Urssaf.

SNTRS-CGT : nous pouvons aussi reprendre l'historique de l'évolution du taux de TVA. Les restaurateurs privés sont passés d'un taux de 19,6 % à 7 %. Pendant le même temps la restauration sociale est passée d'un taux de 5,5% à 7% puis en 2014 à 10%. Tandis que la restauration privée gardera le taux intermédiaire de 10%. Ainsi la restauration dite « sociale » se voit taxer au même niveau que la restauration privée...

Nous aimerions revenir sur cette obligation que s'impose le CNRS de calculer le repas soumis au taux Urssaf à 70% du plateau complet. Pouvons-nous réellement nous pencher sur l'impact pour les agents de l'application de cette règle? Cela revient à renchérir le prix du plateau puisque 70% du plateau doit correspondre au minimum Urssaf. Pour le minimum Urssaf nous demandons un plateau complet et pas 70% d'un plateau complet.

L'administration : d'après le point de vue du prestataire si l'on facture un repas complet, il y aura une baisse de la qualité, car il n'y aura pas d'effort de fait pour amener les agents à consommer plus...

Il n'y a pas d'impossibilité juridique à calculer le minimum Urssaf sur la base du plateau complet, il faut peser le pour et le contre...

Sud : aucun des trois scénarii proposés ne nous conviennent. Il faut casser ce dogme des 70% et clarifier la tarification. On ne peut pas déclarer que les arguments contre soient supérieurs à ce que nous avons à vous proposer.

L'administration : Certains agents ne veulent pas prendre un plateau complet, ils n'ont pas envie de consommer un plat principal et trois périphériques. Nous devons aussi tenir compte de ce que veulent les agents.

SNTRS-CGT : nous sommes ici en temps que représentants du personnel. C'est nous qui parlons au nom des agents, c'est notre mission et non la vôtre, il ne faudrait pas inverser les rôles.

OS : les salaires diminuent et la restauration sociale augmente, cela n'est plus tenable. L'Urssaf demande

seulement que les agents ne doivent pas payer moins de 2,28 euros pour déjeuner et non que cela corresponde à 70% du plateau.

SNTRS-CGT : Pourquoi ne pas mettre un seuil de 2,28 euros au niveau de la programmation des caisses enregistreuses, ainsi il n'y aurait plus de besoin de prise minimale au niveau d'un plateau.

L'administration : la consommation d'au moins 70% du plateau a été choisie en 2005, avant c'était 55% le taux de prise minimal par agent tandis qu'une moyenne le taux réel de prise est d'environ 80% du plateau complet. Le tarif Urssaf nous empêche dans le système actuel de changer quoique que se soit car les marchés sont construits sur le modèle à 70%.

La programmation du seuil Urssaf dans les caisses à 2,28 € c'est très compliqué. Le taux de prise de 70% figure dans le marché, c'est la règle du minimum au CNRS, c'est sur cette base que l'ensemble de la tarification est établi. On vient juste de refaire les marchés après deux ans de marché qu'on peut faire un avenant, pour l'instant c'est impossible.

FSU-SNCS : Il faut être précis dans les taux de prises, 70% un argument sur la qualité des produits proposés. Le prestataire résonne sur des taux de prise, la moyenne c'est 81% du taux de prise du plateau par les agents.

SNTRS-CGT : il ne faut pas tourner autour du pot, le problème n'est pas le taux de prise minimal mais bien qui va payer le prix du plateau : le CNRS ou l'agent ? Si pour un même tarif on peut prendre un repas complet et non plus 70% du plateau, qui va payer la différence si ce n'est l'employeur ? C'est bien là le problème.

Le prestataire se moque que les agents prennent 70% d'un plateau. Ils font leur marge bénéficiaire sur les quantités prises... Ils devraient être au contraire satisfaits que le taux de prise passe à 100% du plateau, les marchés seraient ainsi plus intéressants pour eux, ce n'est pas un problème de marché, mais bien qui paie quoi de l'employeur et des agents.

SNTRS-CGT : demande si le scénario 1 reste valable même s'il y a augmentation de la TVA à 10% en 2014 ?
M Coudroy répond que non ce scénario n'est valable que si la TVA n'augmente pas en 2014.

SNTRS-CGT : Nous exprimons notre opposition aux différents scénarii, nous ne voulons pas renouveler ce qui s'est passé en 2012 avec l'augmentation de la TVA et de l'Urssaf la même année... Nous ne voulons pas de cette double « peine ». Nous nous opposons aux augmentations systématiques des tarifs. La seule obligation est le minimum Urssaf et l'application de la règle des 70% impose un tarif très élevé aux agents ayant les plus faibles revenus. De nombreuses administrations proposent un tarif au minimum Urssaf, soit environ 1 euro inférieur au tarif B CNRS.

M Coudroy expose alors qu'un scénario 4 pourrait être envisagé... Il reprendrait le scénario 1 mais ne serait pas changé si la TVA passait à 10% en Janvier. Il dit que les organisations syndicales devront se positionner par leur vote, mais que l'administration peut s'engager vers une telle proposition.

Les organisations syndicales demandent une interruption de séance pour faire un point sur cette proposition non prévue et donc non discutée lors de la réunion de préparation intersyndicale.

La suspension de séance est acceptée.

La réunion reprend avec la mise aux votes des différents scénarii.

Scénario 1 : vote à l'unanimité contre de la part des OS

Scénario 2 : vote à l'unanimité contre de la part des OS

Scénario 3 : vote à l'unanimité contre de la part des OS

Scénario 4 : vote à l'unanimité contre de la part des OS

Explication de vote du SNTRS-CGT :

Tous les ans quelque soit notre vote vous appliquez les tarifs que vous voulez donc vous venez de nous faire une proposition en séance qui est la moins défavorable aux agents. Libre à vous d'appliquer le meilleur tarif pour les

agents, puisque chaque année notre vote n'est que consultatif, nous tenons à témoigner par ce vote, non pas qu'il ne faille pas retenir l'augmentation la moindre pour les agents mais que nous voulons, comme nous vous l'avons exprimé pendant près d'une heure, changer toute la tarification. Nous voulons un autre mode de calcul, qui tienne compte du plateau complet pour le tarif Urssaf. Nous sommes prêts à travailler ce sujet avec l'administration en partant de base saine sans règle ou postulat de votre part.

M Coudroy rappelle qu'un groupe de travail sur le sujet de la tarification n'a pas abouti cette année. Il regrette que la CNAS ait rejeté les travaux du groupe.

Pour ce qui est des tarifs qui seront appliqués en 2014, l'administration donnera son arbitrage avant la fin de la semaine.

L'administration a annoncé avant les vacances de fin d'année que le scénario 4 a été retenu. Il s'agit donc de l'application de l'augmentation des tarifs en fonction du taux Urssaf sans appliquer l'augmentation de la TVA 10% en Janvier (Scénario le moins défavorable aux agents).

2. Point d'étape sur le marché unique alloti

L'administration explique que le marché unique a pris un peu de retard pour des raisons techniques. Il y a eu un défaut de signature de la part de la Sodexho qui a fait appel et a gagné son appel, d'où le retard enregistré.

Il y a eu un glissement du calendrier pour les lots de Janvier au 1^{er} Avril, cela fait la deuxième fois que l'on prolonge certains marchés... mais c'est légal, car la deuxième fois est indépendante de la volonté de l'employeur, il s'agit d'une décision de justice.

SNTRS-CGT : peut-on faire un point sur le renouvellement du marché au restaurant de Montpellier, il devrait être renouvelé au mois d'Août 2014, mais qu'en est-il avec les travaux prévus ?

Mélanie Cartier : les travaux doivent commencer durant l'été 2014 (au plus tard à l'automne) jusqu'à l'été 2015. Pour l'instant il n'y a pas de cahier des charges techniques car on ne sait pas de quoi on aura besoin en 2015. Comme la réouverture est prévue pour l'été 2015, la demande de lot sera faite au printemps 2015.

OS : Comité de gestion : y a-t-il du nouveau ?

FSU-SNCS : c'est le bazar les lots groupés

M. Coudroy : c'est juste une période intermédiaire, tout devrait être clair lorsque tous les lots auront été renouvelés.

3. Point sur le guide sur la restauration hébergée

Un guide sur la restauration hébergée à destination des délégations est en préparation. Il aura pour vocation d'aider les gestionnaires en délégation à négocier au mieux les conventions avec les restaurants hébergés.

FO : dans certaines délégations se sont les prestataires qui font la loi.

FSU-SNCS : on n'a pas toujours le choix avec les hébergeurs, on n'est pas en position de force.

M. Coudroy : sur le terrain, le guide pratique pour les gestionnaires dans les délégations est fait pour leur donner des arguments, les armer du mieux possible.

Il s'agit de comparer de toutes les conventions pour essayer de faire un guide d'aide...

SNTRS-CGT : existe-t-il un réseau entre les gestionnaires ?

Mme Quilgars : le réseau du gestionnaire marche bien et il est important !

4. Point sur le conventionnement avec le CNOUS

Explication de Mme Quilgars : pour l'instant nous en sommes à un accord de principe entre le CNRS et le CNOUS.

Une convention d'application entre le CNOUS et le CNRS doit définir le cadre général d'accès à la restauration universitaire. Le plus de cette convention réside dans des propositions de logement pour les chercheurs de passage : doctorants et post-doctorants.

Le CNOUS propose des résidences pour les étudiants et aussi pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs, il s'agit de chambres ainsi que des appartements en collocation.

Points sur les autres possibilités de restauration hébergée :

Une rencontre a eu lieu en octobre avec l'**INRA**. L'INRA demande que le CNRS fasse la même démarche pour eux.

L'**Inserm** n'a pas de restaurant propre Inserm.

SNTRS-CGT : il faudrait plutôt voir du côté des **CHU** ?

5. Point d'avancement sur l'harmonisation des systèmes d'encaissement

Mélanie Cartier explique qu'une mise à jour des indices via Sirhus est en cours avec un même code pour les catégories identiques, cela n'était pas le cas avant !

Une reconnaissance des agents sur tout le territoire est maintenant possible avec la mise en réseaux des caisses. Cependant il reste encore des sites où les caisses ne sont pas encore en réseaux. Toutes les caisses devraient être en réseau au printemps 2014.

60 000 euros ont été consacrés au changement des caisses et au paramétrage des nouvelles caisses, maintenant les indices seront aussi disponibles au niveau des caisses.

6. Actualités diverses et opérations immobilières

Ce sujet a été traité plus haut lorsqu'on a évoqué les travaux de la cantine sur Montpellier

Villeurbanne depuis la réouverture en septembre 2013 après la réalisation des travaux il y a une montée en puissance à 350 couverts.

Villejuif : rédaction d'un cahier des charges pour études de mise en conformité et agrandissement (actuellement 250 couverts, en 2016 il devrait y avoir 500 couverts).

Observatoire de Haute Provence : une mutualisation est à l'étude.

Pouchet : le restaurant va être rattaché à la DR5 (avant il était rattaché à la DR1).

9 - Point sur le suivi des demandes et questions diverses

Mélanie Cartier à propos des tarifs restaurants: Le problème de tarification du Crous pour le restaurant d'Aubière (Clermont-Ferrand) est réglé (plus de fractionnement possible). Une harmonisation des tarifs pour les trois structures différentes est en cours.

Tickets restaurants pour Saint Étienne : convention avec le CROUS mais les tickets restaurants pourront être maintenu pour faire une transition...

Sur Lyon, maison de l'Orient, le rectorat a refusé d'accueillir les agents CNRS.
Un CROUS à proximité veut bien les accueillir...

Fermeture du CESCO à Gif : le CESCO a demandé à rencontrer le DR. Dans le projet du Campus de Saclay il y aura 11 restaurants sur le plateau.

Agents travaillant à l'IFSTAR : le problème est en voie d'être résolu. Mélanie Cartier a un RDV le lendemain à ce sujet.

Fin de la Réunion.